

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 2 JUILLET 2010**

Convoqué par le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie annexe le vendredi deux juillet deux mille dix à vingt heures trente, sous sa présidence.

ETAIENT PRESENTS :

Jacques FEYTE, Jean BEALU, Gilles LE CAM, Laurent FAURE-BRAC, Eric LE FALHER, Robert GUENOT, Magid ALAOUCHICHE, Jean-Jacques ROQUES, Frédéric PAIN, Pascal GEOFFRE.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- Gérard DALLEMAGNE à Eric LE FALHER.
- Jocelyne AUZANNEAU à Magid ALAOUCHICHE.
- Sylvaine DROT à Jean-Jacques ROQUES.
- Michelle FOUQUE-DUVAL à Jean BEALU.

ABSENTE : Delphine DEMAZIERE.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les sujets suivants :

- Indemnité de stage.
- Augmentation du prix de la cantine pour la prochaine rentrée scolaire 2010/2011.
- Création d'un Conseil de la maison médicale.
- Convention de participation au Festival Jazz au Fil de l'Oise 2010.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Robert GUENOT est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Le compte rendu du Conseil municipal du 4 juin 2010 est adopté à l'unanimité.

CONVENTION D'INSTALLATION D'UN CONTROLE AUTOMATISE DE FRANCHISSEMENT DE FEUX ROUGES AU CROISEMENT DE LA RUE D'ERAGNY ET DU RD203

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de sa politique en matière de sécurité routière, la DDEA 95 souhaite installer en 2010 des systèmes de contrôles automatiques de franchissement de feux rouges sur plusieurs carrefours accidentogènes du Val d'Oise. Le système fonctionne avec des boucles inductives magnétiques installées dans la chaussée.

La mise en œuvre de ce programme implique la passation d'une convention entre l'Etat et les responsables de voiries concernées (à savoir la Communauté d'Agglomération, les communes de Cergy, Courdimanche, Eragny-sur-Oise, Jouy-le-Moutier, Neuville-sur-Oise, Osny, Pontoise, Puisseux-Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône et Vauréal ainsi que la Conseil Général du Val d'Oise) relative aux modalités de mises à disposition des éléments de voiries nécessaires à l'implantation du dispositif.

La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise est fondée à intervenir au titre de sa compétence en matière communautaire.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la validation du programme d'installation ainsi que l'autorisation du Maire à signer la convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, **10** voix pour et 4 voix contre :

- approuve le programme d'installation de système de contrôle automatique de franchissement de feux rouges,
- autorise le Maire à signer la convention afférente.

DESIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES ET AU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Monsieur le Maire fait part de la démission de Delphine DEMAZIERE de la commission des affaires scolaires ainsi que du Comité de la Caisse des écoles.

Monsieur le Maire propose :

- Commission des affaires scolaires : Pascal GEOFFRE vice-président et Laurent FAURE-BRAC en tant que membre.
- Comité de la Caisse des écoles : Sylvaine DROT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition.

OPPORTUNITE DE REJOINDRE UN GROUPEMENT DE COMMUNES POUR UN NOUVEAU CONTRAT 2011 DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Monsieur le Maire expose que conformément au code des marchés publics en vigueur, le renouvellement de notre contrat portant sur la collecte des déchets ménagers arrive à échéance à la fin de l'année 2010.

Pour des raisons techniques et financières, les neuf communes de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise souhaitent regrouper leurs besoins en créant un groupement de commandes.

Elles conviennent, de constituer un groupement de commandes publiques, dont les membres seront :

- la commune de BOISEMONT,
- la commune de CERGY,
- la commune de COURDIMANCHE,
- la commune d'ERAGNY-SUR-OISE,
- la commune de JOUY-LE-MOUTIER,
- la commune de MENU COURT,
- la commune de NEUVILLE-SUR-OISE,
- la commune de PUISEUX-PONTOISE,
- la commune de VAUREAL.

Une convention est conclue pour la durée nécessaire à la procédure de consultation des entreprises et jusqu'à la notification du marché par le coordonnateur du groupement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord pour rejoindre ce groupement de communes pour un nouveau contrat 2011 de collecte des ordures ménagères et autorise le Maire à signer la convention afférente.

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAINE AU 61 RUE D'ERAGNY - ACTE D'ACHAT

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de l'Etablissement public foncier du Val d'Oise (EPFVO) qui porte sur l'acquisition, par cet Etablissement, de deux biens mis en vente à Neuville-sur-Oise, 61 rue d'Eragny et 21 rue des Trembles. Ces terrains sont situés dans un secteur concerné par un projet d'aménagement d'intérêt communautaire destiné à la création de logements.

L'Etablissement public foncier du Val d'Oise doit délibérer, au courant du mois de septembre prochain, sur un projet tripartite qui permettra de faire face aux opportunités d'acquisitions, notamment par préemption. Il prévoira, comme nous en avons exprimé le souhait la reprise par l'EPFVO des deux biens, cités ci-dessus, sur lesquels la commune à exercé son droit de préemption.

Monsieur le Maire précise que la commune et la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, cosignataires de la convention de veille foncière, devront également délibérer en septembre pour autoriser sa signature.

AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE - ACHAT DE LA PARCELLE AI 296

Monsieur le Maire fait part de la réponse de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise sur une nouvelle estimation de la parcelle cadastrée AI 296 d'une superficie de 223 m² que la commune souhaite acquérir pour procéder à l'extension du cimetière communal. La valeur initiale estimée par les services fiscaux était de 60 € le m².

La Communauté d'Agglomération, après avis des services fiscaux, propose la cession de la parcelle AI 296 à 12,63 € le m² soit un montant total de 2 816,49 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le montant proposé et autorise le Maire à signer l'acte administratif d'achat de cette parcelle.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LE BUDOKAN POUR L'ACCUEIL DE JEUNES NEUVILLOIS DU 5 AU 30 JUILLET 2010

Monsieur le Maire donne la parole à Robert GUENOT qui informe que l'association le Budokan propose, dans la continuité de l'activité développée depuis 4 ans, un accueil ouvert aux enfants de 3 à 11 ans sur le plateau sportif et la salle de sports, du lundi 5 au vendredi 30 juillet 2010.

La saison précédente ont été présents 48 enfants dont 33 de Neuville âgés de 4 à 11 ans.

L'association sollicite une subvention exceptionnelle, basée comme l'an dernier sur les effectifs de la saison précédente.

Monsieur le Maire propose la somme de 1 500 € qui sera à prévoir sur le budget supplémentaire de 2010.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité moins une abstention, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € au profit du Budokan.

INDEMNITE DE STAGE

Monsieur le Maire donne la parole à Gilles LE CAM qui rappelle que la mairie a accueilli un stagiaire en bac pro, durant cinq semaines du 25 mai au 25 juin 2010, pour la réalisation d'un plan réseau informatique et téléphonique, maintenance informatique et la mise en place d'un serveur Apache afin de recevoir la

future maquette du site web de la commune. Ce stagiaire a donné toute satisfaction tant dans son activité au sein de la mairie que dans son comportement ; c'est pourquoi Gilles LE CAM propose de lui verser une indemnité de stage de 300 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement d'une indemnité de 300 €.

DELEGATION A UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 février 2010 et propose de prolonger de trois mois, jusqu'au 1^{er} décembre 2010, la délégation faite à Gilles LE CAM en charge de toutes les questions informatiques de la commune et la révision de notre site web.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, moins une abstention approuve cette prolongation de délégation de trois mois jusqu'au 1^{er} décembre 2010.

AUGMENTATION DU PRIX DE LA CANTINE POUR LA PROCHAINE RENTREE SCOLAIRE 2010/2011

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11 décembre 2009 sur l'analyse et la présentation de l'évolution du prix de la cantine et donne la parole à Pascal GEOFFRE.

Les prix suivants sont proposés :

Prix du repas pour :

-1 enfant	4,40 € (au lieu de 4,30 €)
-2 enfants	4,10 € (au lieu de 4,00 €)
-3 enfants	3,80 € (au lieu de 3,70 €)
-Sans repas	1,00 € (sans augmentation)
-Extérieur	5,55 € (au lieu de 5,40 €)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ces nouveaux tarifs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les prix proposés pour la prochaine rentrée scolaire 2010/2011.

CONSEIL DE LA MAISON MEDICALE

Monsieur le Maire propose de créer un Conseil de la Maison Médicale qui se réunirait 2 fois par an. Ce Conseil serait composé des 6 praticiens de la maison médicale + 1 (Mme BIARD) et de 3 élus : Jacques FEYTE, Jean BEALU et Jean-Jacques ROQUES.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création de ce Conseil de la maison médicale.

CONVENTION DE PARTICIPATION AU FESTIVAL JAZZ AU FIL DE L'OISE 2010

Monsieur le Maire propose la signature d'une convention de participation au Festival Jazz au Fil de l'Oise 2010.

L'association Jazz au Fil de l'Oise s'engage à organiser deux concerts de Jazz dans la commune. Ces concerts s'inscrivent dans le cadre du Festival de Jazz qui aura lieu du 6 novembre au 5 décembre 2010. Le premier concert est proposé pour le dimanche 7 novembre 2010 au foyer communal de Neuville.

Pour l'organisation de la manifestation, la commune versera à l'Association Jazz au Fil de l'Oise une subvention d'un montant de 2 000 € pour l'année 2010 en vue de l'organisation des concerts et des actions culturelles dans la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, moins 1 abstention :

- approuve cette convention de participation au Festival Jazz au Fil de l'Oise,
- approuve la subvention d'un montant de 2 000 € pour l'année 2010.
- autorise le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

Jacques FEYTE

Informe :

- que les dossiers : Aménagement du cimetière et Aménagement d'un Club House au tennis club présentés au titre de la Dotation Globale d'Équipement 2010 n'ont pas été retenus,
 - Mme la directrice de l'école, au nom du personnel de l'école, remercie la mairie de sa collaboration dans l'organisation de la kermesse,
 - du procès verbal de remise des ouvrages pour la requalification de la place de la mairie par la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP),
 - de la réalisation d'un ouvrage en couleur sur l'axe majeur par la CACP,
 - d'un planning prévisionnel sur la gestion des ruissellements ruraux sur la commune,
 - prochain conseil municipal le vendredi 10 septembre 2010.
- Souhaite de bonnes vacances à l'ensemble du Conseil municipal.

Jean-Jacques ROQUES

Fait part :

- d'un spectacle gratuit « les Oxymores d'Eau » le 10 juillet à 22h30 à la Base de Loisirs,
- de l'intervention de la Compagnie « Generik Vapeur » dans le cadre des arts de la rue pour une photo communale devant la Mairie le 9 septembre à 12h.

Gilles LE CAM

Propose d'établir un planning de congés des élus.

Jean BEALU

Informe que le Guide des Risques a été distribué aux neuvillois.

Robert GUENOT

Fait remarquer le gros succès de la kermesse des écoles qui a été organisée pour la première fois dans le parc du château en parfaite entente entre les propriétaires, la directrice Mme DEMAZIERE, l'école, les parents et l'aide de quelques élus. Une opération qui a permis une très grande journée d'animation pour les résidents.

La séance est levée à 22h25.